UNIVERSITE
CHEIKH ANTA DIOP
DE DAKAR

ECOLE DOCTORALE
DE MATHEMATIQUES
ET INFORMATIQUE (ED-MI)

Note d'information relative à la procédure de dépôt en ligne des demandes d'admission en doctorat - Année Universitaire 2026-2027

Dans le cadre de la procédure d'admission en première année de thèse au titre de l'année universitaire 2026-2027, les candidats sont tenus d'effectuer en ligne soit une demande d'admission, soit une demande d'équivalence sur la plateforme correspondant à leur situation :

- **Une demande d'admission** (pour les titulaires d'un diplôme de master ou équivalent délivré par l'UCAD) : https://admission.ucad.sn.

- **Une demande d'équivalence** (pour les titulaires d'un diplôme de master ou équivalent délivré par un établissement autre que l'UCAD) : https://equivalence.ucad.sn/.

Diplômes à fournir :

- Les photocopies légalisées par la police, la gendarmerie ou la représentation diplomatique de tous les diplômes et relevés de notes, du baccalauréat au dernier diplôme pour lequel l'admission est sollicitée.

Pièces à fournir :

1. Une lettre de demande d'admission ou d'équivalence adressée au chef d'établissement ;

2. Une lettre d'acceptation d'un Directeur de Thèse (et du co-Directeur de thèse, le cas échéant), signée par un enseignant de Rang A en activité et affilié à l'Ecole doctorale ;

3. Les documents traduits par un traducteur assermenté, un agent diplomatique ou un membre qualifié du personnel enseignant de l'université, lorsqu'ils sont délivrés dans une langue autre que le français ;

4. Une photocopie légalisée de la carte d'identité nationale ou du passeport ;

5. Un curriculum Vitae ;

6. La charte des thèses, à signer par le candidat, le Directeur de thèse, le Directeur du Laboratoire, le responsable de la formation doctorale et le Directeur de l'Ecole doctorale ;

7. Le formulaire d'admission, rempli par le candidat et signé par le Directeur de thèse, le Directeur du Laboratoire, le Responsable de la formation Doctorale et le Directeur de l'Ecole doctorale ;

8. Un projet de thèse en quelques pages ;

9. Une copie de la convention de cotutelle de thèse, pour les thèses en cotutelle ;

10. Une copie de l'attestation de bourse pour les candidats boursiers (facultatif).

Pièce supplémentaire pour la demande d'équivalence

Pour les candidats sollicitant une demande d'équivalence, une pièce supplémentaire est requise :

- Une lettre signée par le demandeur autorisant l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar à vérifier l'authenticité des documents auprès des établissements qui les ont délivrés.

NB ; Ces informations sont visibles sur la page d'accueil des plateformes d'admission et d'équivalence.

Important : le dépôt en ligne est obligatoire et ne dispense pas les candidats du dépôt physique du dossier auprès du laboratoire d'accueil, conformément à la procédure définie par l'EDMI.

Fait à Dakar, le 16 Novembre 2026

Le Directeur

Pr. Papa NGOM

Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Ecole Doctorale de Mathématiques et Informatique
Le Directeur

Professeur
Papa NGOM